

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1373****21 septembre 2002****SOMMAIRE**

Arlington S.A.H., Luxembourg.....	65858	Linalux S.A.H.....	65859
Atlas Capital Group Holding S.A., Luxembourg... ..	65866	Lithonia Holding S.A., Luxembourg.....	65890
Batisca S.A., Luxembourg.....	65860	Lithonia Holding S.A., Luxembourg.....	65890
Blue Chip Selection Advisory Company S.A., Luxembourg.....	65861	Lpp Optique S.A., Bertrange.....	65891
Blue Chip Selection Advisory Company S.A., Luxembourg.....	65866	Lpp Optique S.A., Bertrange.....	65891
Bucher Participations, S.à r.l., Luxembourg.....	65860	Luxco France, S.à r.l., Luxembourg.....	65861
Caves Gales S.A., Ellange.....	65864	Luxco Germany, S.à r.l., Luxembourg.....	65862
CHL Investments Limited S.A., Luxembourg.....	65874	Luxco Spain, S.à r.l., Luxembourg.....	65862
CHL Investments Limited S.A., Luxembourg.....	65887	Luxco UK, S.à r.l., Luxembourg.....	65861
CHL Investments Limited S.A., Luxembourg.....	65890	M.P.I., Marketing et Publicité International, S.à r.l., Contern.....	65859
Chesapeake Investments Company, S.à r.l., Luxembourg.....	65892	Malen S.A., Luxembourg.....	65861
DBCP Lux Newco, S.à r.l., Luxembourg.....	65868	Mytilini S.A., Luxembourg.....	65864
Diehl Europe S.A., Niederanven.....	65863	Mytilini S.A., Luxembourg.....	65865
Dualux A.G., Luxembourg.....	65867	Newhill International S.A., Münsbach.....	65898
Gerana Holdings S.A., Luxembourg.....	65866	Nuova Era S.A., Luxembourg.....	65893
Global Investment Finance Holding S.A., Luxembourg.....	65891	Octavian, S.à r.l., Luxembourg.....	65862
Global Investment Finance Holding S.A., Luxembourg.....	65891	Oran S.A.....	65860
Haulux A.G., Luxembourg.....	65867	Pastel Investissements & Cie, S.C.A.....	65859
(The) Hill, S.à r.l., Luxembourg.....	65858	Pastel Investissements, S.à r.l.....	65860
Hübner Pianos, S.à r.l., Luxembourg.....	65864	Pro Toura Luxembourg, G.m.b.H., Canach.....	65864
Irish-European-Investors Patent Finance Holding S.A., Luxembourg.....	65894	SCE Sapient & Cuneo Luxembourg S.A., Luxembourg.....	65892
Irish-European-Investors Patent Finance Holding S.A., Luxembourg.....	65894	(La) Sesta S.A., Luxembourg.....	65893
Irish-European-Investors Patent Finance Holding S.A., Luxembourg.....	65894	Silbiotec Due S.A., Luxembourg.....	65858
Irish-European-Investors Patent Finance Holding S.A., Luxembourg.....	65894	Sinabe S.A.H., Luxembourg.....	65859
Irish-European-Investors Patent Finance Holding S.A., Luxembourg.....	65894	TKM Holding A.G., Luxembourg.....	65867
Joclo Invest S.A., Luxembourg.....	65862	Viale Marconi Immobiliare, S.à r.l., Luxembourg.....	65861
Klingelberg Grundbesitz A.G., Luxembourg.....	65863	Wako S.A., Differdange.....	65892
Klingelberg Luxembourg A.G., Luxembourg.....	65863	Welstreet S.A., Luxembourg.....	65893
		(La) Zitouna, S.à r.l., Luxembourg.....	65894
		(La) Zitouna, S.à r.l., Luxembourg.....	65895
		(La) Zitouna, S.à r.l., Luxembourg.....	65895
		(La) Zitouna, S.à r.l., Luxembourg.....	65896
		(La) Zitouna, S.à r.l., Luxembourg.....	65896
		(La) Zitouna, S.à r.l., Luxembourg.....	65897
		(La) Zitouna, S.à r.l., Luxembourg.....	65897

**ARLINGTON S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 7.232.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juillet 2002*

«... Après en avoir délibéré, l'assemblée générale extraordinaire prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social à L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

2. L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la démission de tous les administrateurs actuels, à savoir Messieurs Patrick Meunier, Derek Ruxton et Alexander Ruxton, de leurs fonctions et de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats.

3. L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la nomination de trois nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires et nomme:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Bertrange, Président du conseil d'administration,

- Monsieur Edmond Ries, licencié en sciences commerciales et économiques, demeurant à Bertrange,

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000.

4. L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la démission de MRM de ses fonctions de commissaire aux comptes et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

5. L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer la société AUDIEX S.A. comme nouveau commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000.

Pour extrait conforme

G. Hornick

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 29, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(56524/534/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

**THE HILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 745.200,- EUR**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 84.829.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 100, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

La durée des mandats des gérants est illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Signature.

(56527/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

**SILBIOTEC DUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 83.488.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 29, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2002*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Reno Dal Monte, entrepreneur demeurant à Brendola, en Italie, Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Antonio Rossi, comptable, demeurant à Minerbe, en Italie.

- Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social 5 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56526/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

**SINABE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 44.063.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 100, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2002*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen;
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Signature.

(56528/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**M.P.I., MARKETING ET PUBLICITE INTERNATIONALE, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR**

Siège social: L-5314 Contern, 35, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 22.735.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 100, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Signature.

(56529/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**PASTEL INVESTISSEMENTS & CIE, Société en Commandite par Actions.**

R. C. Luxembourg B 77.752.

Le contrat de domiciliation conclu entre CF SERVICES, CORPORATE AND FIDUCIARY SERVICES, société civile et PASTEL INVESTISSEMENTS & CIE en date du 28 décembre 2000 est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

CF SERVICES, CORPORATE AND FIDUCIARY SERVICES

*Domiciliataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 100, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56536/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**LINALUX, Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 46.427.

Il résulte de trois lettres de démission du 12 juillet 2002 que Messieurs Thierry Fleming, John Seil et Pierre Lentz ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (anc. COMPAGNIE FIDUCIAIRE) et LINALUX en date du 15 mai 2000 est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

*Domiciliataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 100, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56539/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**BUCHER PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.425,-**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 67.622.

Acte constitutif publié à la page 6.757 du Mémorial C N°141 du 4 mars 1999.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Signature.

(56470/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

**BATISICA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 35.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 29, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2002*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Christophe Kullmann, Président du Directoire, demeurant à Metz, Président;
- Monsieur Louis Blanc, directeur de sociétés, demeurant à Metz (France);
- Monsieur Francis Grizou, administrateur de sociétés, demeurant à Metz (France).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- COMPAGNIE DE REVISION, Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56535/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

**PASTEL INVESTISSEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 77.646.

Le contrat de domiciliation conclu entre CF SERVICES, CORPORATE AND FIDUCIARY SERVICES, société civile et PASTEL INVESTISSEMENTS, S.à r.l. en date du 6 juillet 2000 est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

CF SERVICES, CORPORATE AND FIDUCIARY SERVICES

*Domiciliaire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 100, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(56541/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

**ORAN S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 67.787.

Il résulte de la lettre de démission du 10 juillet 2002 que Monsieur Guy Hornick a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre CF SERVICES, CORPORATE AND FIDUCIARY SERVICES et ORAN S.A. en date du 28 décembre 2001 est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

CF SERVICES, CORPORATE AND FIDUCIARY SERVICES

*Domiciliaire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 100, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(56540/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

**MALEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 77.779.

Il résulte de la lettre de démission du 10 juillet 2002 que Monsieur Guy Hornick a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 100, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56542/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**VIALE MARCONI IMMOBILIARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 77.761.

Il résulte d'une lettre de démission de Monsieur Guido Lombardo qu'il a démissionné de son poste de gérant avec effet au 31 mai 2002.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 100, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56544/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**LUXCO UK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 73.330.

Il résulte d'une lettre de démission de Monsieur Guido Lombardo qu'il a démissionné de son poste de gérant avec effet au 31 mai 2002.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 100, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56545/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**LUXCO FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 72.550.

Il résulte d'une lettre de démission de Monsieur Guido Lombardo qu'il a démissionné de son poste de gérant avec effet au 31 mai 2002.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 100, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56546/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**BLUE CHIP SELECTION ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 71.444.

Le bilan au 28 février 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 39, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour extrait conforme

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

en qualité d'agent domiciliaire de

BLUE CHIP SELECTION ADVISORY COMPANY S.A.

V. Scarfo / J.-M. Gelhay

Directeurs

(56589/034/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**LUXCO SPAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 72.468.

Il résulte d'une lettre de démission de Monsieur Guido Lombardo qu'il a démissionné de son poste de gérant avec effet au 31 mai 2002.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 100, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56547/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**LUXCO GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 72.683.

Il résulte d'une lettre de démission de Monsieur Guido Lombardo qu'il a démissionné de son poste de gérant avec effet au 31 mai 2002.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 100, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56548/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**OCTAVIAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 72.551.

Il résulte d'une lettre de démission de Monsieur Guido Lombardo qu'il a démissionné de son poste de gérant avec effet au 31 mai 2002.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 100, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56549/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**JOCLO INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 71.860.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue en date du 4 juillet 2002*

L'assemblée procède à l'élection définitive en qualité d'administrateur de Monsieur Giovanni Vittore, coopté en remplacement de Madame Giovanna Giustiniani, administrateur démissionnaire, par le conseil d'administration en date du 27 septembre 2001.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venu à échéance, l'assemblée nomme les administrateurs et commissaire suivants:

*Administrateurs*

- Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, président du conseil d'administration,
- Monsieur Rémy Meneguz, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, administrateur,
- Monsieur Pierangelo Agazzini, administrateur de sociétés, demeurant à Fentange, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

- FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes,  
pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOCLO INVEST S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 30, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56653/815/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**KLINGELNBERG LUXEMBURG A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 55.451.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 29, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juillet 2002*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

Signataire catégorie A:

- Monsieur Jan Klingenberg, conseiller, demeurant à B-4731 Eynatten, Président.

Signataire catégorie B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56550/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**KLINGELNBERG GRUNDBESITZ A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 60.330.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 29, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juillet 2002*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

Signataire catégorie A:

- Monsieur Diether Klingenberg, demeurant à B-Hauset, Président et Administrateur-Délégué.

Signataire catégorie B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56551/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**DIEHL EUROPE S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6947 Niederanven, 1, Z.I. Bombicht.  
H. R. Luxemburg B 69.353.

*Auszug aus der Aktionärsversammlung vom 1. Juli 2002*

Gemäß einem Beschluß der Aktionäre wird der Sitz der Gesellschaft ab dem 15. August 2002 an folgende Adresse verlegt:

1, Z.I. Bombicht

L-6947 Niederanven

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Juli 2002.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2002, vol. 571, fol. 13, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56605/502/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**PRO TOURA LUXEMBOURG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Canach.  
R. C. Luxembourg B 77.465.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 29, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 juillet 2002.

*Pour la société*

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(56552/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**CAVES GALES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5690 Ellange, 6, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 4.038.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 29, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 juillet 2002.

CAVES GALES S.A.

Signature

(56553/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**HÜBNER PIANOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 72.648.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 29, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 juillet 2002.

*Pour la société*

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(56554/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**MYTILINI S.A., Société Anonyme,  
(anc. MYTILINI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 63.182.

L'an deux mille deux, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MYTILINI HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63.182, constituée sous forme d'une société anonyme holding suivant acte par le notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 11 février 1998, publié au Mémorial C numéro 357 du 16 mai 1998, (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors. L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.



Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Abandon, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002, du régime fiscal sur les sociétés anonyme holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et adoption de l'objet social commercial général des sociétés de participations financières.
- 2.- Modification afférente de l'article quatre des statuts de la Société.
- 3.- Modification de la raison sociale de la Société en MYTILINI S.A. et modification afférente de l'article premier des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'abandonner, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002, le régime fiscal sur les sociétés de participations financières régies par la loi du 31 juillet 1929.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'adopter en conséquence un nouvel objet social et de modifier ainsi l'article quatre des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 4.** «La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

*Troisième résolution*

En relation avec l'abandon du statut holding par la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale actuelle de la Société en supprimant le terme «HOLDING», de sorte que l'article premier des statuts de la Société se lise comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** «Il est formé par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise dénommée MYTILINI S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.F. Ries-Bonani, B. D. Klapp, F. Innocenti, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2002, vol. 869, fol. 70, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juillet 2002.

J.-J. Wagner.

(56584/239/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

**MYTILINI S.A., Société Anonyme,  
(anc. MYTILINI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 63.182.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juillet 2002.

J.-J. Wagner.

(56585/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

**GERANA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 40.859.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 29, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2002*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange, Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- DELOITTE & TOUCHE S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56555/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.****Capital social: 2.904.000,- USD**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 78.314.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 29, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juillet 2002*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur Peter Stormonth Darling, Investment banker, demeurant en Angleterre, 7 Swan Walk, SW34JJ Londres, Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Robert Dwek, homme d'affaires, demeurant en Suisse, 10 C, Chemin de la Haute Belotte, 1222 Vézenaz.

- Monsieur Moise Dwek, homme d'affaires, demeurant en Suisse, 112, route de Florissant, 1206 Genève.

- Monsieur Maurizio Dwek, homme d'affaires, demeurant en Suisse, 12, chemin de la Chevillarde, 1208 Genève.

- Monsieur Patrick Stevenson, administrateur de société, demeurant en Angleterre, 86 Palace Gardens Terrace, W8 4 RS Londres.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., 5 boulevard de la Foire, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56556/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**BLUE CHIP SELECTION ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 71.444.

Le bilan au 28 février 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 39, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour extrait conforme

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

en qualité d'agent domiciliataire

M. Besch / J.-M. Gelhay

Fondé de Pouvoir Principal / Directeur

(56612/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**HAULUX A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 64.898.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 29, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juillet 2002*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président.
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.
- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant à Bertrange.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56557/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**DUALUX A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 67.316.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 29, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juillet 2002*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président.
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.
- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant à Bertrange.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56558/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**TKM HOLDING A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 83.309.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 29, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juillet 2002*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président.
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.
- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant à Bertrange.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56559/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**DBCP LUX NEWCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

**STATUTES**

In the year two thousand and two, on the twelfth day of July.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

DAHOC BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, a limited liability company organised under the laws of Germany, established and having its registered office at Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt/Main (Germany), hereby represented by:

Mrs Danielle Kolbach, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Frankfurt/Main on July 10th, 2002.

This power of attorney, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the «Articles») of a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), which is hereby formed.

**Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office****Art. 1. Name and duration**

There hereby exists a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) under the name of DBCP LUX NEWCO, S.à r.l., (the «Company»), which shall be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object**

The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, including partnerships (sociétés en commandite) or management companies acting as unlimited partner and manager (associé commandité et gérant) of a partnership (société en commandite), and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

**Art. 3. Registered office**

The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

**Chapter II.- Share capital****Art. 4. Capital**

The Company's subscribed share capital is set at fifty-eight thousand five hundred euros (58,500.- EUR), represented by five hundred eighty-five (585) shares having a nominal value of one hundred euros (100.- EUR) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 5. Shares**

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 6. Transfer of shares**

If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of shares**

The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Chapter III.- Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories****Art. 8. Management**

The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

**Art. 9. Meetings of the board of managers**

Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

**Art. 10. Representation - Authorised signatories**

In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 11. Liability of managers**

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**Chapter IV.- General meetings of shareholders****Art. 12. - General meetings of shareholders**

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed,

and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

#### **Chapter V.- Financial year - Financial statement - Profit sharing**

##### **Art. 13. Financial year**

The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

##### **Art. 14. Financial statements**

Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

##### **Art. 15. Inspection of documents**

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

##### **Art. 16. Appropriation of profits - Reserves**

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

#### **Chapter VI. - Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 17. Dissolution**

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

##### **Art. 18. Liquidation**

Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

#### **Chapter VII.- Audit**

##### **Art.19. Statutory auditor - External auditor**

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, the term of their mandate and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.

#### **Chapter VIII.- Governing law**

##### **Art. 20. Reference to Legal Provisions**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

##### *Subscription and payment*

The appearing party, through its proxyholder, hereby declares to subscribe to all five hundred eighty-five (585) shares, representing the entire issued share capital.

All these shares have been fully paid up by payments in cash, so that the amount of fifty-eight thousand five hundred Euros (58,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

##### *Transitory provisions*

By way of derogation to article 14 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of this deed to 31st December, 2002.

##### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand nine hundred euros.

##### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has/have herewith adopted the following resolutions

1) The meeting appoints as its manager(s) for an unlimited period:

- Mr Alain Heinz, Director of Companies, with professional address 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Mr Joseph Mayor, Director of Companies, with professional address 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Mr Fabio Mazzoni, Director of Companies, with professional address 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Mr Diarmuid Cummins, Banker, residing at 7 Lake View, Moor Hall Lane, Bishops Stortford, Herts CM23 4GZ, England;

- Mr Giampiero Mazza, Banker, residing at Flat 6, 10 Redcliffe Square, London SW10 9JZ, England.

2) WOOD, APPLETON, OLIVER & CO., 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, is been appointed statutory auditor for an unlimited period.

3) The registered office is established at 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le douze juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A Comparu:

DAHOC BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit allemand, établie et ayant son siège social à Taunusanlage 12, D - 60325 Frankfurt/Main (Allemagne),

ici représentée par:

Maître Danielle Kolbach, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Frankfurt/Main (Allemagne), le 10 juillet 2002.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (ci-après les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>. Nom - Durée - Objet- Siège**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Nom et durée**

Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination DBCP LUX NEWCO, S.à r.l., (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

##### **Art. 2. Objet**

La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, y compris les sociétés en commandite ou des sociétés gérantes agissant comme gérant et associé commandité d'une société en commandite, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

##### **Art. 3. Siège social**

Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

#### **Titre II. Capital social**

##### **Art. 4. Capital**

Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinquante-huit mille cinq cents euros (58.500,- EUR) représenté par cinq cent quatre-vingt-cinq (585) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

##### **Art. 5. Parts sociales**

Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

#### **Art. 6. Cession des parts sociales**

S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, que suite à l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

#### **Art. 7. Rachat de parts sociales**

La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modifications des Statuts.

### **Titre III. Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées**

#### **Art. 8. Gérance**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

#### **Art. 9. Réunions du conseil de gérance**

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues aux lieux, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

#### **Art. 10. Représentation - Signatures Autorisées**

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants**

Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.



#### **Titre IV. Assemblée Générale des associés**

##### **Art. 12. Assemblées générales des associés**

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant modification des Statuts ou dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

#### **Titre V. Année sociale - Bilan - Répartition**

##### **Art. 13. Année sociale**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

##### **Art. 14. Comptes sociaux**

Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

##### **Art. 15. Inspection des documents**

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

##### **Art. 16. Distribution des bénéfices - Réserves**

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

#### **Titre VI. Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 17. Dissolution**

La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.

##### **Art. 18. Liquidation**

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Titre VII. Vérification des comptes**

##### **Art. 19. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises**

La supervision des opérations de la Société peut être et devrait être dans les cas prévus par la Loi, confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

Les commissaires aux comptes, le cas échéant, seront élus par l'associé unique ou par l'assemblée des associés, selon le cas, qui déterminera(ont) le nombre de tels commissaires aux comptes, la durée de leur mandat et ils seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. A la fin de leur mandat de commissaires aux comptes, ils seront rééligibles mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans raison, par résolution de l'assemblée des associés.

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256 (2) de la Loi n'est pas applicable.

#### **Titre VIII.- Loi applicable**

##### **Art. 20. Référence aux dispositions légales**

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

##### *Souscription et libération*

L'associé, par son mandataire susnommé, déclare souscrire les cinq cent quatre-vingt-cinq (585) parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit.

Toutes ces parts sociales ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante-huit mille cinq cents euros (58.500,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, le premier exercice social commence le jour du présent acte et finit le 31 décembre 2002.

*Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille neuf cents euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) L'assemblée désigne comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alain Heinz, Administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Monsieur Joseph Mayor, Administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Monsieur Fabio Mazzoni, Administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Monsieur Diarmuid Cummins, banquier, demeurant à 7 Lake View, Moor Hall Lane, Bishops Stortford, Herts CM23 4GZ, Angleterre;
- Monsieur Giampiero Mazza, banquier, demeurant à Flat 6, 10 Redcliffe Square, London SW10 9JZ, Angleterre.

2) WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes pour une durée indéterminée.

3) Le siège social de la Société est établi à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2002, vol. 869, fol. 90, case 7. – Reçu 585 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juillet 2002.

J.J. Wagner.

(56568/239/402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

**CHL INVESTMENTS LIMITED, Société Anonyme.**

Registered office: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

## STATUTES

In the year two thousand and two, on the fifth of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) CENTRAL HOLDINGS LIMITED, a company having its administrative office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

2) MAITLAND NOMINEES LIMITED, a company having its administrative office at 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

both here represented by Mr Herman Troskie, lawyer, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Luxembourg, on July 5, 2002.

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties («the Appearers») have decided to form amongst themselves a joint stock corporation (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation («the Articles»):

**Chapter I. Status and Name, Registered Office, Objects,****Duration, Capital, Changes in Capital and Shares****Art. 1. Status and Name.**

There is hereby formed a joint stock corporation (société anonyme) called CHL INVESTMENTS LIMITED («the Company»).

**Art. 2. Registered Office.**

2.1. The registered office is established in the municipality of Luxembourg and may by resolution of the Directors of the Company, be transferred from one address to another within that municipality. Transfers to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg may be effected by resolution of shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 11).

2.2. The Board of Directors of the Company («the Board») may resolve that the Company establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

2.3. Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, take place or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Board or by declaration of a person duly authorised by the Board for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.

**Art. 3. Objects.**

3.1 The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company.

(b) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer, exchange, license or otherwise.

(c) The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise.

(d) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

3.2 Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

3.3 The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects without being bound by the provisions of the law of 31 July 1929 on holding companies.

**Art. 4. Duration.**

Subject to the provisions of Article 27 the Company is established for an unlimited duration.

**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company has an issued capital of fifty thousand euro (EUR 50,000.00), divided into twenty-five thousand (25,000) repurchaseable shares having a par value of two euro (EUR 2.00) each.

5.2. The Company has an authorised capital of five billion euro (EUR 5,000,000,000.00), divided into two billion and five hundred million (2,500,000,000) shares having a par value of two euro (EUR 2.00) each.

**Art. 6. Changes in Share Capital.**

6.1. The Board is hereby authorised to issue further shares so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of incorporation dated July 5, 2002 in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations». The period or extent of this authority may be extended by the Shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 11) from time to time.

6.2. The Board is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription for shares under Article 6.1 including the issue of shares as ordinary or repurchaseable shares and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by such means as are permitted by the law of 10 August 1915, as amended, («the Law»), including by the issue of shares upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

6.3 The Board is authorised to issue shares under and during the period referred to in Article 6.1 without the shareholders having any preferential subscription right. The price per share at which such further shares are issued shall be left to the discretion of the Board. The Board shall, however, ensure that except where such shares are issued to current shareholders pro rata to their shareholdings in the Company as at the date of such new issue, or where current shareholders otherwise agree, the price per share, at which such further shares are issued, shall not have the effect of diluting the value of shares in the Company held by current shareholders at the time of such new issue.

6.4. When the Board effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend Article 5 in order to record this increase and the Board is further authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

6.5. Either the shareholders in general meeting or the Board of Directors are, in accordance with the provisions of Article 49-8 of the Law, permitted to issue repurchaseable shares within the limits of the unissued shares comprised in the authorised capital. The repurchaseable shares so issued may be repurchased by the Company thirty days (or such shorter period as the shareholders shall agree to) after written notice of repurchase has been served on the shareholders in accordance with the provisions of the Articles of Incorporation relating to the giving of notice of shareholders' meetings or in such other manner as the shareholders may agree to. The repurchase notice shall state the number of shares being repurchased and the repurchase price. The repurchase price per share shall not be less than the net asset value of the company divided by the number of shares in issue. Any repurchase shall affect all shareholders pro-rata. In all other respects, the repurchaseable shares shall rank pari passu with the other shares of the company.

6.6. The authorised or issued capital may be further increased or reduced by a resolution of Shareholders in Extraordinary General Meeting.

**Art. 7. Shares.**

7.1. At the option of the owner, shares in the Company may be registered or issued to bearer, save where the Law prescribes registered form.

7.2. Shares may be issued, at the option of the owner, in certificates representing single shares or two or more shares.

7.3. Share certificates shall be issued to shareholders in accordance with the provisions of the Law in such form and in such denominations as the Board shall determine. Except as provided in article 7.4, certificates may only be exchanged for other certificates with the consent of the Board and subject to such conditions as the Board may determine. In the case of joint holders, delivery of a certificate to one shall be delivery to all. Share certificates shall be signed by two Directors or by one Director and one officer with due authority from the Board and registered as required by the Law. Signatures may be reproduced in facsimile form except in the case of an officer who is not a Director.

7.4. Where part only of the shares comprised in a certificate for registered shares is transferred, the old certificate shall be cancelled and a new certificate for the balance of such shares issued in lieu without charge.

7.5. The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.

7.6. The Company shall regard the first named of any joint holder of registered shares as having been appointed by the joint holders to receive all notices and to give an effectual receipt for any dividend payable in respect of such shares.

7.7. The Company shall not accept the registration of more than four joint holders of registered shares and in addition shall have the right at any time to suspend the exercise of any rights attached to any share until one person is designated to be, for the Company's purposes, owner of the shares.

7.8. The register of shareholders of the Company («the Register») may be closed during such time as the Board thinks fit, not exceeding, in the whole, thirty days which are business days in Luxembourg in each year. For the purpose of these Articles «business day» means a day on which banks in Luxembourg are open for business.

7.9. The Register shall be kept at the registered office and shall be open for inspection by shareholders between 10.00 a.m. and 12.00 a.m. on any business day in Luxembourg.

7.10. If a share certificate is destroyed, damaged or defaced or alleged to have been lost or stolen, a new share certificate representing the same shares may be issued to the holder upon request subject to delivery up of the old certificate or (if alleged to have been lost or destroyed) compliance with such conditions as to evidence and indemnity and the payment of out-of-pocket expenses of the Company in connection with such request as the Board may impose. If a bearer share certificate is alleged to have been lost or destroyed it will only be replaced by the Company after compliance with and subject to the provisions of the applicable law concerning the loss of bearer share certificates.

**Art. 8. Transfer.**

8.1. Except as stated in articles 8.2 and 9 below, shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be transferable free of any charge.

8.2. The Board may refuse to accept or give effect to any transfer of the Company's registered shares (other than pursuant to a normal stock exchange transaction), and may refuse to give effect to any instruction regarding the payment of dividends, if the Board, after due deliberation and at its sole discretion, believes for any reason that such transfer or instruction:

(a) has been executed or given in circumstances indicating that the shareholder concerned had not acted of his own volition; or

(b) reflects or was executed pursuant to a confiscatory or expropriatory act of a foreign authority; or

(c) reflects or was executed pursuant to a compulsory transfer under the laws of a foreign jurisdiction for no consideration or for consideration which would be regarded as inadequate in normal business practice.

8.3. The transfer of registered shares shall take effect upon an entry being made in the Register pursuant to an instrument of transfer, dated and signed by or on behalf of the transferor and the transferee or by their authorised agents, or pursuant to an instrument of transfer or other documents in a form which the Board deems in its discretion sufficient to establish the agreement of the transferor to transfer and the agreement of the transferee to accept transfer. Instruments of transfer of registered shares shall be lodged at a transfer office of the Company accompanied by the certificate or certificates in respect of such shares as are to be transferred and, if the instrument of transfer is executed by some other person on behalf of the transferor or transferee, evidence for the authority of the person so to do, and/or such other evidence as the Board may require to prove title of the transferor or his right to transfer the shares.

8.4. Any person becoming entitled to shares in consequence of the death or insolvency of any shareholder may, upon producing such evidence in respect of which he proposes to act under this Article or of his title, as the Board thinks sufficient in its discretion, be registered as a shareholder in respect of such shares or may, subject to these Articles, transfer such shares. Where joint holders are registered holders of a share or shares then in the event of the death of any joint holder and in the absence of an appropriate amendment in the register at the request of the legal successor of the deceased joint holder and the remaining joint holder or holders, the remaining joint holder or holders shall be, for the Company's purposes, the owner or owners of the said share or shares and the Company shall recognise no claim in respect of the estate of any deceased joint holder except in the case of the last survivor of such joint holders.

8.5. The Company will make no charge in respect of the registration of a transfer or any other document relating to the right of title to any share.

8.6. The Board may require indemnities from any person requesting it to exercise its powers as described in the present article 8.

**Chapter II. Administration and Supervision****Art. 9. General Meetings of Shareholders («General Meetings»).**

9.1. The annual General Meeting shall be held, at the registered office of the Company, on the second Wednesday in the month of June at 10.15 a.m. in Luxembourg or at any other place indicated in the convening notice of the meeting.

If this day is not a business day, the meeting shall be held on the next business day at the same time. For the purpose of these Articles «business day» means a day on which banks in Luxembourg are open for business. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

9.2. All General Meetings shall be held either at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as indicated in the convening notice issued by the Board or the Commissaire (as defined in Article 20).

9.3. Notice of General Meetings shall set out the date, place and time of the meeting and the agenda of the meeting and shall:

(a) where there are bearer shares in issue, be published by insertion twice eight days apart and at least eight days before the meeting in the Mémorial and in a newspaper of Luxembourg and shall be sent by ordinary post or otherwise served on all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting; and

b) be sent by registered post to all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting.

The Agenda for an Extraordinary General Meeting shall also describe any proposed changes to the Articles and, in the case of a proposed change of the object or the form of the Company or a proposed increase of commitments of shareholders, set out the full text of the proposed amendments.

The non-receipt of a Notice of General Meeting sent to addresses of shareholders recorded in the register by any person entitled to receive such Notice shall not invalidate the proceedings at that meeting.

Where all the shareholders are present or represented and acknowledge having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

9.4 (a) General and Extraordinary General Meetings shall be presided over by the Chairman or a Vice-Chairman of the Board (the «Chairman» or «Vice-Chairman» respectively) of the Company or, failing them, by a Director appointed by the Board. In the event that no Director is present at the meeting the Chairman of the meeting shall be elected by a majority of shareholders present (or represented) and voting. The agenda for such meetings shall be drawn up by the Board and shall be set forth in the convening notice.

(b) The minutes of any General and Extraordinary General Meeting will be recorded by the secretary of the meeting, who need not be a shareholder and who shall be elected by the meeting, and, unless any shareholder who is present in person or is represented by proxy wishes to exercise his right to sign the minutes, the minutes will be signed by the Chairman and the Secretary only. The minutes shall record:

(i) that due notice of the meeting had been properly given to (or had been waived by) all shareholders;

(ii) the number of shareholders present or represented and whether or not the meeting was quorate; and

(iii) if the meeting was quorate, that it was properly constituted and could validly deliberate on the matters set out in the agenda.

(c) Only if a majority of shareholders present or represented at the meeting so resolve, shall scrutineers be appointed and an attendance list recording those shareholders present or represented be kept. In all other circumstances, the Chairman and the Secretary of the meeting shall be responsible for ensuring and recording in the minutes that all requirements have been or are met as to proper notice, quorum and the required majority for the valid adoption of resolutions.

9.5. The Board shall prescribe the conditions to be met by shareholders in order to attend and vote at a General or an Extraordinary General Meeting including (without limiting the foregoing) the record date for determining the shareholders entitled to receive notice of and to vote at any such meetings and the conditions upon which holders of bearer shares shall be entitled to attend such meetings.

9.6. Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder. A corporate shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.

9.7. Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company. Resolutions of General Meetings shall be passed by a majority vote of members present or represented. Except on proposals to change the nationality of the Company or to increase commitments of shareholders, which shall require the unanimous consent of all shareholders of the Company, resolutions of Extraordinary General Meetings amending articles of incorporation shall be passed by the affirmative vote of two thirds of members present or represented.

#### **Art. 10. Powers of General Meetings.**

Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the shareholders. The General Meeting shall have the fullest powers to authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

#### **Art. 11. Extraordinary General Meeting.**

A General meeting called in order to amend these Articles, or to do anything required either by law or by these Articles to be done at a meeting which meets certain specified conditions as to notice, quorum and majority required by law, is referred to in these Articles as an «Extraordinary General Meeting». Subject to the agenda and voting requirements referred to in Articles 9.3 and 11 hereof respectively, all or any of the provisions of these Articles may be amended by an Extraordinary General Meeting.

### **Chapter III. Board of Directors and Commissaire**

#### **Art. 12. Directors.**

12.1. The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders («the Board»).

12.2. The Directors shall be appointed by a General Meeting for a period of no more than six years but they shall be eligible for re-election. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting.

12.3. In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining Directors meeting together may appoint provisionally a replacement whose term of office shall expire at the next General Meeting.

12.4. Notwithstanding any vacancy, the continuing Directors at any time may act as the Board, but if and so long as the number of Directors is reduced below the minimum number fixed by or in accordance with these Articles, the continuing Directors or Director may act together for the purpose of summoning General Meetings or of filling such vacancies, but not for any other purpose.

**Art. 13. Board Chairman and Vice Chairmen.**

The Board shall elect a Chairman of the Company from among its members. It may elect one or several Vice-Chairmen. In the absence of the Chairman, the Board will be chaired by a Vice-Chairman and, failing him, by a Director elected by the Directors present at the meeting.

**Art. 14. Board Meetings.**

14.1. The Board shall meet when called to do so by a Director.

14.2. A Director may attend a meeting of the Board physically or by conference telephone or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A Director attending in any such manner shall be deemed present at the meeting. The Board may validly deliberate on the matters before it and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented.

14.3. A proxy may be given in writing, including telegram, telecopied message, telex or any other means of communication generally accepted for business purposes.

14.4. In case of urgency, Directors may record their vote by letter, telegram, telex or telecopied message.

**Art. 15. Powers of the Board.**

15.1. The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to further the objects of the Company.

15.2. The Board has the widest powers to act on behalf of and in the interest of the Company including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company. All matters which are not expressly reserved for the General or Extraordinary Meeting by law or by these Articles fall within the scope of the Board's authority and power.

**Art. 16. Resolutions of the Board.**

16.1. Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes cast. Decisions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

16.2. Written resolutions in one or more counterparts signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held.

16.3. Copies or extracts of the minutes shall be signed by one Director or any other officer designated for such purpose by the Board.

**Art. 17. Delegation of the Powers of the Board.**

17.1. The Board may generally or from time to time delegate all or part of its powers regarding daily management either to an executive or other committee or committees whether or not comprising Directors and to one or more Directors, managers or other agents, who need not necessarily be shareholders and may grant authority to such committees, Directors, managers, or other agents to subdelegate. The Board shall determine the powers and special remuneration attached to this delegation of authority.

17.2. If authority for day-to-day management is delegated to a single Director, the prior consent of the General Meeting is required.

17.3. The Board may also confer any special powers on one or more attorneys or agents of its choice.

17.4. The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant to Article 17 in relation to the exercise of those special powers.

**Art. 18. Directors' interests.**

18.1. No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of such other corporation, firm or other entity.

18.2. Any Director or officer who is a Director, officer or employee of any corporation, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.3. In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or form part of any quorum or vote on any such transaction; such transaction, and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding General Meeting.

**Art. 19. Indemnity and Responsibility.**

19.1. Subject to article 19.3., every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board out of the funds of the Company to pay all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent in connection with any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 19.3.(a)) which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that

in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter mentioned in Article 19.3.(a) to which he may be made a party by reason of his having acted as such or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or in any way in the discharge of his duties including travelling expenses.

19.2. Subject to article 19.3., no Director, officer, servant or agent of the Corporation shall be liable for the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in any receipt or other act for conformity, or for any loss or expense happening to the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board for or on behalf of the Company, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any moneys, securities or effects shall be deposited, or for any loss or damage occasioned by any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

19.3.

a) A Director shall be liable and shall not be indemnified by the Company in respect of loss or damage:

(i) to the Company, when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or

(ii) to the extent provided in the Law but no further, to the Company or to third parties when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next General Meeting.

(b) Should any part of article 19.1. or 19.2. be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such articles may be applied, the Articles shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified. Art.

#### **Art. 20. Commissaire.**

20.1. The financial situation of the Company shall be monitored and its books of account verified by a Commissaire who may be the auditor of the Company but who shall not otherwise be associated with the Company.

20.2. The Commissaire shall be appointed by the General Meeting for a period ending at the date of the next Annual General Meeting and until his successor is elected. The Commissaire shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

20.3. The Commissaire in office may be removed from office at any time by the General Meeting with or without cause.

20.4. In the event that the criteria laid down by the Law are met, the Commissaire shall be replaced by a «réviseur d'entreprises» to be appointed by the General Meeting from the members of the «Institut des Réviseurs d'Entreprises».

#### **Art. 21. Remuneration of Directors and Commissaire.**

The General Meeting may allocate to the Directors and Commissaire fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

### **Chapter IV. Financial Year, Financial Statements, Appropriation of Profits**

#### **Art. 22. Financial Year.**

The financial year of the Company shall commence on the first day of January in each year and end on the last day of December of the same year.

#### **Art. 23. Financial Statements.**

23.1. The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year.

23.2. Every balance sheet and profit and loss account shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the applicable law.

#### **Art. 24. Adoption of Accounts.**

24.1. The annual General Meeting shall be presented with reports by the Directors and Commissaire and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

24.2. After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual General Meeting may by separate vote discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

#### **Art. 25. Appropriation of Profits.**

25.1. The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

25.2. From the net profit thus determined shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital. The appropriation of the balance of the profit, after provision for taxation, if applicable, has been made, shall be determined by the annual General Meeting upon proposal by the Board.

25.3. This appropriation may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions, and determination of the balance to be carried forward.

25.4. Any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board. The General Meeting may authorise the Board to pay dividends in any currency and, at its sole discretion, fix the rate of conversion of the dividends into the currency of the actual payment.

25.5. No dividend may be declared by the General Meeting unless the Company is able to meet the criteria of liquidity laid down by Article 72.3 of the amended Law of August 10, 1915.

**Art. 26. Interim Dividends.**

Payment on account of dividends may be made in accordance with the provisions of the Law as it may apply at the time such payment is made.

**Chapter V. Dissolution and Liquidation**

**Art. 27. Dissolution.**

The Extraordinary General Meeting may at any time decide to dissolve the Company. The General Meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company. From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted a sum required for the reimbursement of the paid-up and non-redeemed amount of the shares. The balance shall be allocated equally between all the shares.

**Chapter VI. General**

**Art. 28. Applicable Law.**

Save as otherwise stated in these Articles, the Law of 10 August 1915 on commercial companies shall apply.

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and end on 31 December 2002.

The first annual general meeting shall be held in 2003.

*Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having been drawn up as aforesaid, the Apparers undertook to subscribe for the following shares:

1. MAITLAND NOMINEES LIMITED, prenamed, one share .....	1
2. CENTRAL HOLDINGS LIMITED, prenamed, twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine shares .	24,999
Total: twenty-five thousand shares .....	<u>25,000</u>

All these shares have been entirely paid up in cash, so that the sum of fifty thousand (50,000.-) euro (EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

*Statement*

The notary executing these documents declares that he has verified the conditions laid down in Article 26 of the Law of 10 August 1915, as amended, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of Article 27 of the said Law.

*Estimate of formation expenses*

The Apparers declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to three thousand and eight hundred (3,800.-) euro.

*Constitutive meeting*

The Apparers, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a General Meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) That the number of Directors be fixed at three.
- 2) That the number of Commissaires be fixed at one.
- 3) That the term of office of the Directors shall be until the annual General Meeting of the Company to be held in 2008.

4) That there be appointed as Directors:

a) Mr Joseph Robert Darne, director of companies, with professional address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

b) Mr John Tregarthen Wheeler, director of companies, residing in Bridel, and

c) Mr David Edward Salmon, director of companies, with professional address at Tyndall House, 77-79, Bucks Road, Douglas, Isle of Man.

5) That the term of office of the Commissaire shall be until the first annual General Meeting of the Company to be held in 2003.

6) That there be appointed as Commissaire:

PIM GOLDBY S.C., a company with registered office at Lys Royal I, 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

7) That the registered office of the Company be at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Apparers the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned.



The document having been read to the mandatory of the Apparers, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le cinq juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) CENTRAL HOLDINGS LIMITED, une société ayant son siège administratif au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

2) MAITLAND NOMINEES LIMITED, une ayant son siège administratif au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

toutes les deux ici représentées par Monsieur Herman Troskie, juriste, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données à Luxembourg, le 5 juillet 2002.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme conformément aux statuts ci-dessous:

**Chapitre I<sup>er</sup>. Nom, Siège Social, Objet, Durée, Capital, Modifications du Capital, Actions**

**Art. 1<sup>er</sup>. Statut et Dénomination.**

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CHL INVESTMENTS LIMITED («la Société»).

**Art. 2. Siège Social.**

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut par décision du Conseil d'Administration être transféré d'une adresse à une autre endéans cette commune. Des transferts à un autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg peuvent être effectués par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires (telle que définie à l'article 10).

2.2. Le Conseil d'Administration («le Conseil») pourra décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché.

2.3. Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

(a) Elle peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sortes d'entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations. La Société peut emprunter sous toutes les formes et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à toute entreprise dans laquelle elle a un intérêt.

(b) Elle peut acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non négociables (y inclus celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés que ce soit par voie de contribution, souscription, option, achat ou autre et elle peut les exploiter soit par vente, transfert, échange, licence ou autrement.

(c) Elle peut emprunter ou mobiliser des fonds avec ou sans garantie et dans toute devise par l'émission de billets, bons, obligations ou autres.

(d) Elle peut offrir toutes sortes de services nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ci-avant décrits ou reliés à ces objets.

3.2 Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs, qui peuvent être ouvertes au public.

3.3 La Société peut faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social sans être soumise aux dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 4. Durée.**

La durée de la Société est illimitée, sous réserve des dispositions de l'article 27.

**Art. 5. Capital Social.**

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,00), divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions rachetables d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,00) chacune.

5.2. Le capital autorisé de la Société est établi à cinq milliards d'euros (EUR 5.000.000.000,00), divisé en deux milliards cinq cents millions (2.500.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,00) chacune.

**Art. 6. Modifications du Capital Social.**

6.1. Le Conseil est autorisé à émettre des actions supplémentaires de façon à ce que le total du capital social souscrit et émis de la Société atteigne le total du capital autorisé, en une fois ou en tranches successives à la seule discrétion du Conseil et à accepter des souscriptions pour ces actions endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution du 5 juillet 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La durée ou

l'extension de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'article 11).

6.2. Le Conseil est également autorisé à fixer les conditions de toute souscription d'actions conformément à l'article 6.1., y compris l'émission d'actions ordinaires ou rachetables et à décider de temps en temps l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation par les moyens autorisés par la loi modifiée du 10 août 1915 («la Loi»), y compris par l'émission d'actions résultant de la conversion de bénéfice net de la société en capital et l'attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

6.3. Le Conseil est autorisé à émettre des actions pendant la période dont il est fait référence à l'article 6.1. sans que les actionnaires aient un droit de souscription préférentiel. Le prix par action auquel ces actions supplémentaires seront émises sera laissé à la discrétion du Conseil. Le Conseil s'assurera cependant que, excepté dans le cas où ces actions seront émises aux actionnaires existants proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la société au moment de la nouvelle émission, ou si les actionnaires existants en conviennent autrement, le prix par action, auquel ces actions supplémentaires seront émises, n'aura pas pour effet de diminuer la valeur des actions de la Société détenues par les actionnaires existants au moment de la nouvelle émission.

6.4. Lorsque le Conseil effectuera une augmentation totale ou partielle de capital dans le cadre des résolutions précitées, il sera tenu de faire modifier l'article 5 des statuts de manière à refléter cette augmentation; le Conseil sera en outre autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre et la publication de cette modification en concordance avec la loi.

6.5. Soit les actionnaires réunis en Assemblée Générale soit le Conseil sont autorisés, en conformité avec les dispositions de l'article 49-8 de la Loi, d'émettre des actions rachetables dans le cadre du capital autorisé. Les actions rachetables ainsi émises peuvent être rachetées par la Société trente jours (ou toute autre période plus courte acceptée par les actionnaires) après l'envoi d'un avis de rachat adressé aux actionnaires conformément aux dispositions des statuts concernant les convocations aux assemblées générales ou de toute autre manière convenue par les actionnaires. L'avis de rachat indiquera le nombre d'actions devant être rachetées ainsi que le prix de rachat. Le prix de rachat par action ne pourra être inférieur à la valeur nette d'inventaire de la Société divisée par le nombre d'actions émises. Tout rachat concernera tous les actionnaires proportionnellement. A tous autres égards, les actions rachetables rangeront pari passu avec les autres actions de la Société.

6.6. Par ailleurs, le capital autorisé ou émis peut encore être augmenté ou réduit par résolutions des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire.

#### **Art. 7. Actions.**

7.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

7.2. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

7.3. Les certificats d'actions seront émis aux actionnaires selon les dispositions de la loi dans la forme et les dénominations déterminées par le Conseil. Excepté dans le cas prévu à l'article 7.4., les certificats pourront seulement être échangés contre d'autres avec le consentement du Conseil et sous réserve des conditions déterminées par le Conseil. Dans le cas de codétenteurs, la remise d'un certificat à l'un d'entre eux équivalra à la remise à tous. Les certificats seront signés par deux administrateurs ou par un administrateur et un agent dûment autorisé par le Conseil et enregistré comme la loi le requiert. Les signatures pourront être reproduites sous forme de facsimilé sauf dans le cas où l'agent n'est pas administrateur.

7.4. Lorsqu'une partie seulement des actions représentées par un certificat d'actions nominatives est transférée, l'ancien certificat sera annulé et un nouveau certificat représentant le solde des actions sera émis en remplacement, sans frais.

7.5. Le détenteur déclaré d'une action nominative sera le propriétaire de cette action et la société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscités par cette action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

7.6. La Société considérera la première personne citée parmi les codétenteurs d'actions nominatives comme ayant été désignée par les copropriétaires pour recevoir toutes les convocations et donner en bonne et due forme un reçu pour tout dividende payable afférent à ces actions.

7.7. La Société n'acceptera pas d'enregistrer plus de quatre codétenteurs d'actions nominatives et en outre aura le droit à tout moment de suspendre l'exercice des droits rattachés à une action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée, aux fins de la Société, comme étant le propriétaire des actions.

7.8. Le registre des actionnaires de la Société («le registre») pourra être clôturé pendant la durée que le Conseil jugera bon, sans excéder, en tout et pour chaque année, une durée de trente jours qui sont des jours ouvrables à Luxembourg. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

7.9. Le registre sera conservé au siège social de la Société et sera disponible pour inspection par les actionnaires tous les jours ouvrables à Luxembourg entre 10.00 et 12.00 heures.

7.10. Lorsqu'un certificat d'action nominative aura été détruit, endommagé ou lacéré ou apparemment perdu ou volé, un nouveau certificat d'actions représentant les mêmes actions peut être émis au détenteur sur demande, sous réserve de la délivrance de l'ancien certificat ou (s'il a été apparemment perdu ou détruit) en conformité avec les conditions, à la discrétion du Conseil quant à la preuve, à l'indemnisation et au paiement des dépenses courantes de la Société. Si un certificat d'action au porteur a été apparemment perdu ou détruit, il ne sera remplacé par la Société qu'après observation des dispositions de la loi applicable sur la perte des certificats d'actions au porteur.

**Art. 8. Transfert.**

8.1. Excepté pour ce qui est indiqué dans les articles 8.2. et 9. ci-dessous, les actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront cessibles libre de tous frais.

8.2. Le Conseil pourra refuser d'accepter ou donner effet à tout document de transfert d'actions nominatives de la Société (autre que celui résultant d'opérations boursières courantes) et peut refuser de donner effet à toute instruction relative au paiement de dividendes si le Conseil, après délibération et à sa seule discrétion, est d'avis, pour quelque raison que ce soit, que ce document de transfert ou cette instruction:

(a) a été exécuté ou donné en des circonstances montrant que l'actionnaire concerné n'a pas agi de son plein gré; ou  
 (b) reflète ou a été exécuté conformément à un acte de confiscation ou d'expropriation d'une autorité étrangère; ou  
 (c) reflète ou a été exécuté conformément à un transfert forcé en vertu de la loi d'une juridiction étrangère effectué sans dédommagement ou avec un dédommagement considéré comme insuffisant dans la pratique courante des affaires normales.

8.3. Le transfert d'actions nominatives prendra effet avec une inscription faite dans le registre sur base d'un acte de transfert, daté et signé par et pour le compte du cédant et du cessionnaire ou par leur agent autorisé à ces fins, ou suivant un acte de transfert ou d'autres documents que le Conseil jugera à sa discrétion suffisants pour établir l'accord du cédant pour transférer et du cessionnaire pour accepter. Les actes de transfert d'actions nominatives resteront au bureau de transfert de la Société et seront accompagnés par le ou les certificats relatifs aux actions à transférer et, si l'acte de cession est exécuté par une autre personne pour le compte du cédant ou du cessionnaire, la preuve de l'autorisation pour cette personne de le faire, et/ou toute autre preuve que le Conseil exigera pour témoigner du titre de propriété du cédant ou de son droit de céder les actions.

8.4. Toute personne ayant droit à des actions suite au décès ou à l'insolvabilité d'un actionnaire pourra, en donnant la preuve en vertu de laquelle elle accepte d'agir selon cet article ou selon son titre, comme le Conseil le juge à sa discrétion suffisant, être enregistrée en tant qu'actionnaire de ces actions ou pourra, sous réserve de ces articles, céder les actions. Lorsque des codétenteurs sont les actionnaires nominatifs d'une ou de plusieurs actions, dans le cas du décès de l'un des codétenteurs et en l'absence d'une modification adéquate dans le registre à la demande du successeur légal du copropriétaire décédé et du ou des co-détenteurs subsistant, le ou les codétenteurs subsistant seront, pour les fins de la Société, le ou les propriétaires de la ou des actions et la société ne reconnaîtra aucune plainte concernant la succession de tout codétenteur décédé sauf lorsqu'il s'agit du dernier survivant des codétenteurs.

8.5. La Société ne prélèvera pas de frais pour l'inscription d'une cession ou tout autre document ayant trait au droit de propriété d'une action.

8.6. Le Conseil peut demander des dédommagements de toute personne lui demandant d'exercer ses pouvoirs tels que décrits dans le présent article 8.

**Chapitre II. Administration et Surveillance****Art. 9. Assemblée Générale des Actionnaires («Assemblées Générales»).**

9.1. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à 10.15 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger, si le Conseil juge définitivement et sans appel que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.2. Toutes les assemblées générales seront tenues soit au siège social de la société, soit à tout autre endroit dans la commune de Luxembourg indiqué dans la convocation faite par le Conseil ou le commissaire (comme indiqué à l'article 20).

9.3. Les convocations aux assemblées générales indiqueront la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et:

(a) seront en cas d'émission d'actions au porteur, soit publiées par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle et au moins huit jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg et seront envoyées par courrier ordinaire ou autrement transmises à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion; ou

(b) soit seront envoyées par lettre recommandée à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire indiquera les modifications de statuts proposées et, dans le cas où il est proposé de changer l'objet ou la forme de la Société ou d'accroître les engagements des actionnaires, contiendra le texte intégral des modifications proposées.

La non-réception de convocations à une assemblée générale envoyées aux adresses des actionnaires inscrits dans le registre par toute personne habilitée à recevoir une convocation n'invalidera pas le déroulement des assemblées.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur considération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

**9.4.**

(a) Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront présidées par le président ou un vice-président du Conseil («le Président ou le Vice-Président respectivement») de la Société ou, à défaut, par un administrateur désigné par le Conseil. Au cas où aucun administrateur n'est présent à l'assemblée, le président de l'assemblée sera élu à la majorité par les actionnaires présents (ou représentés) et votant. Les ordres du jour de ces assemblées seront établis par le Conseil et seront indiqués dans les avis de convocation.

(b) Les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront consignés par le secrétaire de l'assemblée, qui peut ne pas être actionnaire et qui sera nommé par l'assemblée et, sauf si un actionnaire présent en

personne ou représenté par procuration désire exercer son droit de signer les procès-verbaux, les procès-verbaux seront signés par le président et le secrétaire seulement. Les procès-verbaux mentionneront :

- (i) qu'un avis de convocation à l'assemblée a été donné en due forme à tous les actionnaires (ou qu'ils y ont renoncé);
- (ii) le nombre des actionnaires présents ou représentés et si l'assemblée a atteint le quorum; et
- (iii) si le quorum a été atteint, que l'assemblée a été valablement constituée et pourra valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

(c) Seulement dans le cas où une majorité des actionnaires présents à l'assemblée le décide, des scrutateurs seront désignés et une liste de présence énumérant les actionnaires présents ou représentés sera dressée. En toutes autres circonstances, le président et le secrétaire de l'assemblée seront responsables pour assurer et le mentionner dans les procès-verbaux que toutes les exigences relatives à la convocation, le quorum et la majorité requise pour l'adoption valable des résolutions ont été observées.

9.5. Le Conseil prescrira les conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part et voter à une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, y compris (sans limiter ce qui précède) la date pour déterminer les actionnaires devant recevoir un avis de convocation et pouvant voter à ces assemblées ainsi que les conditions suivant lesquelles les actionnaires au porteur pourront assister à l'assemblée.

9.6. Tout actionnaire peut voter en personne ou être représenté par un mandataire, actionnaire ou non. Un actionnaire personne morale peut exécuter une procuration sous le contrôle d'un agent dûment autorisé.

9.7. Tout actionnaire aura droit à une voix pour chaque action qu'il détient dans la Société. Les résolutions des assemblées générales seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Excepté les propositions pour changer la nationalité de la société ou pour accroître les engagements des actionnaires qui devront être adoptées à l'unanimité de tous les actionnaires de la Société, les résolutions des assemblées générales extraordinaires modificatives de statuts devront être prises à une majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

#### **Art. 10. Pouvoirs des Assemblées Générales.**

L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires. L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

#### **Art. 11. Assemblée Générale Extraordinaire.**

Une assemblée générale, convoquée pour modifier les statuts ou pour faire un acte requis ou bien par la loi ou bien par les statuts pour être fait lors d'une assemblée qui remplit les conditions spécifiques de convocation, de quorum et de majorité requises par la loi, est désignée dans les présents statuts par «Assemblée Générale Extraordinaire». Sous réserve de l'ordre du jour et des conditions de vote mentionnés dans les Articles numérotés respectivement 9.3. et 11. des présents statuts, toutes ou quelques unes des dispositions prévues dans ces statuts peuvent être modifiées par une assemblée générale extraordinaire.

### **Chapitre III. Conseil d'Administration et Commissaire**

#### **Art. 12. Conseil d'administration.**

12.1. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non («le Conseil»).

12.2. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans mais ils sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

12.3. En cas de vacance d'une place d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; ce mandat expirera à la prochaine assemblée générale.

12.4. Nonobstant toute vacance, les Administrateurs encore en place peuvent agir comme Conseil, mais si et aussi longtemps que le nombre des Administrateurs est réduit à un nombre inférieur à celui fixé par les présents statuts ou en conformité avec ceux-ci, le ou les Administrateurs restants peuvent agir ensemble aux fins de convoquer des Assemblées Générales ou pour combler ces vacances, mais pour aucune autre fin.

#### **Art. 13. Présidence et Vice-Présidence du Conseil.**

Le Conseil désignera parmi ses membres un président. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un vice-président ou à défaut à un administrateur présent, élu par ses pairs présents à la réunion.

#### **Art. 14. Réunions du Conseil.**

14.1. Le Conseil se réunit sur convocation d'un administrateur.

14.2. Un administrateur peut prendre part à une réunion en étant présent en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représenté par un autre administrateur à qui une procuration a été donnée. Un administrateur prenant part à une délibération de cette manière sera censé être présent à la réunion. Le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre des décisions seulement si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.

14.3. Une procuration peut être donnée par écrit, y compris par télégramme, télécopieur ou télex ou tout autre moyen de communication généralement accepté dans les affaires.

14.4. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopieur.

#### **Art. 15. Pouvoirs du Conseil.**

15.1. Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

15.2. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou extraordinaire par la loi ou par les présents statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

**Art. 16. Décisions du Conseil.**

16.1. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de l'assemblée.

16.2. Des résolutions écrites en un ou plusieurs documents signés par tous les membres de Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement.

16.3. Les copies ou extraits des procès-verbaux seront signés par un administrateur ou toute personne désignée à ces fins par le Conseil.

**Art. 17. Délégation des Pouvoirs du Conseil.**

17.1. Le Conseil peut déléguer d'une façon générale ou de temps en temps tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière soit à un comité exécutif ou autre comité ou comités comprenant ou non des administrateurs ou à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires et il peut donner pouvoir à ces comités, administrateurs, directeurs ou autres agents pour sous-déléguer. Le Conseil déterminera les pouvoirs et la rémunération spéciale de cette délégation de pouvoir.

17.2. S'il y a délégation de pouvoir en faveur d'un ou de plusieurs administrateurs en ce qui concerne la gestion journalière, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

17.3. Le Conseil peut également conférer à un ou plusieurs mandataires ou agents de son choix, tous pouvoirs spéciaux.

17.4. La Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'une personne ayant les pouvoirs spéciaux prévus à l'article 17 pour l'exercice de ces pouvoirs.

**Art. 18. Intérêts des administrateurs.**

18.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la Société ont des intérêts ou sont administrateurs, associés, agents ou employés de cette autre société, firme ou autre entité.

18.2. Tout administrateur ou agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contractera ou autrement engagera des affaires ne pourra pas à cause de cette affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrats ou autre affaire.

18.3. Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur ou agent devra avertir le conseil de cet intérêt personnel et ne pourra pas délibérer ou faire partie d'un quorum ou vote à propos de cette transaction; cette transaction et cet intérêt d'administrateur ou d'agent seront portés devant la prochaine assemblée générale.

**Art. 19. Indemnités et Responsabilités.**

19.1. Sous réserve des dispositions de l'article 19.3. chaque administrateur, et autre agent, employé ou représentant de la Société sera indemnisé par la société et le devoir du Conseil sera de payer des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un administrateur, agent, employé ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir passible en raison d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'administrateur, agent, employé ou représentant, en relation avec toute action ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 19.3.(a)) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, l'administrateur, l'agent, l'employé juridique ou représentant n'aurait pas été passible en relation avec une matière énumérée à l'article 19.3. (a) dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la Société il a été administrateur, ou agent d'une société, de laquelle la société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou de n'importe quelle manière pour la décharge de ses devoirs y compris les dépenses de voyage.

19.2. Sous réserve des dispositions de l'article 19.3 aucun administrateur, agent, employé ou représentant de la Société ne sera passible pour les actes, reçus, négligences ou défauts d'un autre administrateur, agent, employé ou représentant ou pour s'être joint à un reçu ou autre acte conforme ou pour une perte ou dépense occasionnée à la société par l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil, pour la Société ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis, ou d'une perte ou d'un dommage résultant de la faillite de l'insolvabilité ou d'un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés, ou pour une perte ou un dommage occasionné par une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

19.3.

a) Un administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé par la Société pour des pertes ou dommages:

(i) à la Société s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

(ii) dans la limite prévue par la loi mais pas plus, à la Société ou à des tierces personnes s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la Loi ou de ces statuts à moins que l'administrateur n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'administrateur communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

(b) Si une partie de l'article 19.1. ou 19.2. était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

**Art. 20. Commissaire aux Comptes.**

20.1. La surveillance de la Société et la révision de ses comptes est confiée à un commissaire qui peut être le réviseur de la Société mais qui ne sera pas autrement associé à la Société.

20.2. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale pour une durée expirant à la date de la prochaine assemblée générale et jusqu'au moment où son successeur est élu. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou à l'élection de son successeur.

20.3. Le commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale avec ou sans motif.

20.4. Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un «réviseur d'entreprises» à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de «l'Institut des Réviseurs d'Entreprises».

**Art. 21. Rémunération des administrateurs et commissaire.**

Les actionnaires réunis en assemblée générale peuvent allouer aux administrateurs et commissaire des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à charge des frais généraux.

**Chapitre IV. Année Sociale, Situation Financière, Attribution des bénéfices**

**Art. 22. Année Sociale.**

L'année sociale commence le premier du mois de janvier de chaque année et finit le dernier du mois de décembre de la même année.

**Art. 23. Situation Financière.**

23.1. A la fin de chaque exercice le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société.

23.2. Les bilan et compte de profits et pertes seront établis conformément aux règles comptables généralement admises et requises par la loi applicable.

**Art. 24. Approbation des Comptes.**

24.1. L'assemblée générale se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaires et délibèrera sur et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes.

24.2. Après avoir adopté le bilan et le compte de profits et pertes, l'assemblée générale donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaires de tout engagement de la Société pour toute perte ou dommage résultant de ou relatifs à des actes ou omissions faites par les administrateurs et commissaires en toute bonne foi et sans négligence grave. Une décharge n'est valable que si le bilan ne contient pas d'omission ou d'information fausse ou erronée sur la marche réelle des affaires de la Société ou contient l'exécution d'actes incompatibles avec ces statuts sauf si les avis de convocation en faisaient expressément mention.

**Art. 25. Attribution des bénéfices.**

25.1. Le surplus renseigné dans les comptes, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

25.2. De ce bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent destinés à alimenter la réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit. La distribution du solde du bénéfice net sera déterminée, après constitution d'une provision pour impôt, le cas échéant, par l'assemblée générale annuelle sur proposition du Conseil.

25.3. Cette attribution peut comprendre la distribution de dividendes, la création et le maintien de fonds de réserve et des provisions et la détermination du report à nouveau du solde.

25.4. Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

25.5. Aucun dividende ne peut être déclaré par l'assemblée générale si la Société n'est pas à même de remplir les critères de liquidité fixés par l'article 72.3 de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 26. Acomptes sur dividendes.**

Sous réserve des dispositions de la loi applicable au moment où le paiement est effectué, le Conseil est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Chapitre V. Dissolution et liquidation**

**Art. 27. Dissolution.**

L'assemblée générale extraordinaire peut à tout moment décider de liquider la Société. L'assemblée générale extraordinaire déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateurs afin de réaliser les avoirs de la société et de régler les dettes de la Société. De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

**Chapitre VI. Généralités**

**Art. 28. Dispositions Légales.**

La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

La première année financière commencera aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2002.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2003.

*Souscription et libération*

La Société ayant été ainsi constituée, les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. MAITLAND NOMINEES LIMITED, prénommée, une action .....	1
2) CENTRAL HOLDINGS LIMITED, prénommée, vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	24.999
Total: vingt-cinq mille actions .....	<u>25.000</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille (50.000,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement et que ces conditions en plus sont conformes aux provisions de l'article 27 de cette même loi.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme trois mille huit cents (3.800,-) euros.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un.
- 3) Les administrateurs sont mandatés jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui doit avoir lieu en 2008.
- 4) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Joseph Robert Darne, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,
  - b) Monsieur John Tregarthen Wheeler, administrateur de sociétés, demeurant à Bridel, et
  - c) Monsieur David Edward Salmon, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au Tyndall House, 77-79, Bucks Road, Douglas, Ile du Man.
- 5) Le commissaire est mandaté jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires de la Société qui doit avoir lieu en 2003.
- 6) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 

PIM GOLDBY SC, une société avec siège social au 2, rue Tony Neuman, Lys Royal I, L-2241 Luxembourg.
- 7) Le siège social de la Société est fixé au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Troskie, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 135S, fol. 91, case 1. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(56563/230/841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

**CHL INVESTMENTS LIMITED, Société Anonyme.**

Registered office: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

In the year two thousand and two, on the eighth of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company established in Luxembourg under the denomination of CHL INVESTMENTS LIMITED, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 5, 2002, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at 4.30 p.m., Mr Herman Troskie, lawyer, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, maître en droit, residing in Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Johan Terblanche, lawyer, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the twenty-five thousand (25,000) repurchasable shares with a par value of two (2.00) euro each, representing the total capital of fifty thousand (50,000.00) euro are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To accept the contribution to be made to the capital of the Company by CENTRAL HOLDINGS LIMITED («CHL») pursuant to the Contribution Agreement;

2. To receive a valuation report from a Luxembourg Réviseur d'Entreprises confirming the value of the assets and liabilities which are to be contributed to the capital of the Company; and

3. To issue to CHL 10,000,000 new shares in the capital of the Company at a par value of EUR 2.00 per share plus such premium as may be appropriate in the light of the report of the Réviseur d'Entreprises.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The share capital of the Company is increased by an amount of EUR 20,000,000.00, so as to raise it from its present amount of EUR 50,000.00 to EUR 20,050,000.00 by the creation and issue of 10,000,000 new shares having a par value of EUR 2.00 each at EUR 113.86 per share.

It is resolved to accept the subscription to these 10,000,000 new shares and the entire payment by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of CENTRAL HOLDINGS LIMITED, a company having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Such contribution in kind is effected pursuant to a contribution agreement signed on July 5, 2002 and effective from the same day.

Said contribution agreement, after signature ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The value of such contribution in kind, which amounts to EUR 1,138,577,799.44 is allotted for EUR 20,000,000.00 to the capital of the Company, for EUR 1,118,527,799.44 to a share premium account and for EUR 50,000.00 to a special non-distributable reserve account.

In accordance with Articles 26-1 and 32-1 (5) of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, this contribution in kind has been reported on July 8, 2002 by DELOITTE & TOUCHE S.A., réviseurs d'entreprises in Luxembourg, which report, after signature ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said report has the following conclusions:

*«Conclusion*

Based on the verification procedures as described above:

- the contribution is at least equal to the number and value of the 10,000,000 ordinary shares of par value EUR 2.00 each to be issued at a total share premium of EUR 1,118,527,799.44 and the value of the special reserve of EUR 50,000.00; and

- we have no further comment to make on the value of the contribution.»

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, Article 5.1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

**«Art. 5. Capital.**

5.1. The Company has an issued capital of twenty million and fifty thousand euro (EUR 20,050,000.00), divided into ten million and twenty-five thousand (10,025,000) repurchasable shares having a par value of two euro (EUR 2.00) each.»

*Contribution tax*

Since the present contribution is part of an operation consisting of the transfer to different companies of all the assets and liabilities, recorded in two deeds of the undersigned notary of the same day, of the company CENTRAL HOLDINGS LIMITED, incorporated in the European Union, the Company refers to Article 4-1 of the Law dated 29th December 1971, which provides for contribution tax exemption in such case.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 5.00 p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.



**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le huit juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de CHL INVESTMENTS LIMITED, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 juillet 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Herman Troskie, juriste, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Johan Terblanche, juriste, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt-cinq mille (25.000) actions rachetables d'une valeur nominale de deux (2,00) euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de cinquante mille (50.000,00) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision d'accepter l'apport au capital de la Société par CENTRAL HOLDINGS LIMITED («CHL») conformément à la Convention d'Apport.

2. Décision d'adopter un rapport d'évaluation établi par un réviseur d'entreprises luxembourgeois confirmant la valeur des actifs et passifs devant être apportés au capital de la Société; et

3. Décision d'émettre à CHL 100.000.000 actions nouvelles dans le capital de la Société d'une valeur nominale de EUR 2,00 par action plus telle prime d'émission semblant être appropriée à la lumière du rapport du réviseur d'entreprises.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de EUR 20.000.000,00 pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000,00 à EUR 20.050.000,00 par la création et l'émission de 10.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,00 chacune au prix de EUR 113,86 par action.

Il est décidé d'accepter la souscription de ces 10.000.000 actions nouvelles et le paiement intégral par un apport en nature de tous les actifs et passifs de CENTRAL HOLDINGS LIMITED, une société avec siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Cet apport en nature est effectué conformément à une convention d'apport signée le 5 juillet 2002 et effective au même jour.

Cette convention d'apport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La valeur de cet apport en nature, qui s'élève à EUR 1.138.577.799,44 est affectée pour EUR 20.000.000,00 au capital de la Société, pour EUR 1.118.527.799,44 à un compte de prime d'émission et pour EUR 50.000,00 à un compte spécial de réserve non distribuable.

En conformité avec les articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur l'apport en nature en question a été dressé en date du 8 juillet 2002 par DELOITTE & TOUCHE S.A., réviseurs d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire sousigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

*«Conclusion*

Based on the verification procedures as described above:

- the contribution is at least equal to the number and value of the 10,000,000 ordinary shares of par value EUR 2.00 each to be issued at a total share premium of EUR 1,118,527,799.44 and the value of the special reserve of EUR 50,000.00; and

- we have no further comment to make on the value of the contribution.»

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5.1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**«Art. 5. Capital Social.**

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt millions et cinquante mille euros (EUR 20.050.000,00), divisé en dix millions et vingt-cinq mille (10.025.000) actions rachetables d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,00) chacune.»

*Droit d'apport*

Etant donné que le présent apport en nature consiste en une partie d'une opération ayant pour objet l'apport à différentes sociétés de la totalité du patrimoine (actif et passif), constatée dans deux actes du notaire soussigné datés du même jour, de la société CENTRAL HOLDINGS LIMITED, constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport dans ce cas.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: H. Troskie, M. Prospert, J. Terblanche, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 49, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(56564/230/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**CHL INVESTMENTS LIMITED, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Statuts coordonnés suivant les actes n° 887 du 5 juillet 2002 et n° 901 du 8 juillet 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(56565/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**LITHONIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 65.793.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 36, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LITHONIA HOLDING S.A.

E. Ries / C. Schmitz

*Administrateurs*

(56635/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**LITHONIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 65.793.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue le 16 avril 2002 à 10.00 heures*

*Troisième résolution*

L'assemblée prend acte de la démission de son poste d'administrateur de Monsieur Marc Lamesch, pour des raisons de convenance personnelle, et décide de nommer en remplacement Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, demeurant à Bertrange. Monsieur Guy Hornick achèvera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

L'assemblée décide également de remplacer le commissaire de surveillance, Monsieur Maurice Hauptert, expert-comptable, demeurant à Pétange par la société AUDIEX S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie. Le mandat de AUDIEX S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

LITHONIA HOLDING S.A.

Signatures

*Deux administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 36, case 9.– Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(56640/045/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**LPP OPTIQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.  
R. C. Luxembourg B 73.400.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 21 mai 2002, vol. 138, fol. 71, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2002.

S. Delonnoy.

(56608/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**LPP OPTIQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.  
R. C. Luxembourg B 73.400.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 21 mai 2002, vol. 138, fol. 71, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2002.

S. Delonnoy.

(56609/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**GLOBAL INVESTMENT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.613.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 571, fol. 34, case 6 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBAL INVESTMENT FINANCE HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(56617/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**GLOBAL INVESTMENT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.613.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 juin 2002*

*Résolutions*

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Mme Irène Acciani décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 15 février 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

*Conseil d'administration*

- MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Mme Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

GLOBAL INVESTMENT FINANCE HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 571, fol. 34, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56619/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**WAKO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4602 Differdange, 144, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 49.578.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 171, fol. 24, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 22 juillet 2002.

WAKO S.A.

A. Poswick

Directeur

(56610/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**CHESAPEAKE INVESTMENTS COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 79.734.

*Extrait de la résolution prise par l'Associé unique de la société le 22 mai 2002 à Luxembourg*

L'associé unique a décidé d'une part de révoquer M. Jean-Louis Chicha en tant que membre du conseil de gérance de la Société et d'autre part de nommer en remplacement de ce dernier M. Yves-Marie Gayet, banquier, demeurant au 70, place du Dr Félix Lobligeois, F-75017 Paris, France, à compter du 22 mai 2002.

Suite à cette résolution, sont gérants de la Société pour une durée indéterminée:

1. M. Marc Feider;
2. M. Yves-Marie Gayet;
3. M. Dennis Adams; et
4. Mme Line Nicolaysen.

Pour publication et réquisition

CHESAPEAKE INVESTMENTS COMPANY, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56613/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**SCE SAPIENT & CUNEO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 73.523.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue de façon extraordinaire le 9 juillet 2002*

*Première résolution*

Omissis

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Bradford Preston de sa fonction d'administrateur de la société, ainsi que celle de Monsieur Paolo Bordogna de sa fonction d'administrateur-délégué de la société.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Alan Herick, Monsieur Karim Lofti Bibawi, né le 10 novembre 1969 en Egypte et, Monsieur Pierre Thielen, né le 28 septembre 1947 à Luxembourg, aux postes d'administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Agent domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 571, fol. 34, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56618/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**WELSTREET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 42.291.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société WELSTREET S.A. qui s'est tenue en date du 24 juin 2002 au siège social que:

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Markus Neuenschwander, avocat, demeurant à Rüschlikon (Suisse) aux fonctions d'administrateur de la société nommé en remplacement de Monsieur André de Groot, administrateur démissionnaire.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur André de Groot pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 571, fol. 34, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56615/522/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**NUOVA ERA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 75.207.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 26 juin 2002 à 10.00 heures au Siège social*

*Première résolution*

Le Conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Simone Strocchi de sa fonction d'Administrateur, décide d'accepter cette démission. Le Conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Le Conseil coopte comme nouvel Administrateur, avec effet au 26 juin 2002, Monsieur Pascal Verdin-Pol, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Les résolutions ci-dessus évoquées seront ratifiées par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société, conformément à la Loi et aux Statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Banque domiciliaire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 571, fol. 34, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56616/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**LA SESTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 36.807.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue en date du 21 mai 2002*

Le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, l'assemblée nomme commissaire aux comptes, pour une période d'une année, la FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.

Son mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour la société  
FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.  
Domiciliaire  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 30, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56654/815/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**IRISH-EUROPEAN-INVESTORS PATENT FINANCE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 35.779.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2002, vol. 567 fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(56620/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**IRISH-EUROPEAN-INVESTORS PATENT FINANCE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 35.779.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2002, vol. 567 fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(56621/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**IRISH-EUROPEAN-INVESTORS PATENT FINANCE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 35.779.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2002, vol. 567 fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(56622/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**IRISH-EUROPEAN-INVESTORS PATENT FINANCE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 35.779.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2002, vol. 567 fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(56623/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**IRISH-EUROPEAN-INVESTORS PATENT FINANCE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 35.779.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2002, vol. 567 fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(56624/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**LA ZITOUNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.  
R. C. Luxembourg B 75.173.

Société à responsabilité limitée constituée par acte par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 mars 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

—  
*Cession de parts sociales*

Monsieur Semsudin Jusufovic, maçon, demeurant 3, rue du Village à Weidingen (L-9576), déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, dix huit (18) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Driss Chabir, étudiant, demeurant 69, avenue Victor Tesch à Arlon (B-6700), qui accepte moyennant

le prix global de dix huit mille LUF (18.000,-) somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

Monsieur Semsudin Jusufovic, maçon, demeurant 3, rue du Village à Weidingen (L-9576), déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, dix huit (18) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Lutfi Hussein Chamandi, employé privé, demeurant 157, rue des Pommiers à Luxembourg (L-2343) qui accepte moyennant le prix global de dix huit mille LUF (18.000,-) somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part du cédant.

Toutes les parties intéressées au présent contrat déclarent approuver la susdite cession de parts sociales.

Monsieur Lutfi Hussein Chamandi, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare tenir au nom de la société la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2002.

D. Chabir / L.H. Chamandi / S. Jusufovic / L.H. Chamandi

*Cessionnaire / Cessionnaire / Cédant / Gérant administratif*

Enregistré à Mersch, le 5 avril 2002, vol. 128, fol. 24, case 3.– Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(56664/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**LA ZITOUNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R. C. Luxembourg B 75.173.

Société à responsabilité limitée constituée par acte par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 mars 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'an deux mille deux, le quatre avril, les associés de la S.à r.l., LA ZITOUNA se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux statuts.

Il résulte de la liste de présence que tous les associés sont présents et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération et que la présente assemblée, constituée régulièrement, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Il est décidé d'accorder la signature conjointe à Monsieur Jean-Pierre Weirich, demeurant à L-1530 Differdange, 59A, avenue Charlotte, gérant technique ainsi qu'à Monsieur Lutfi Chamandi, demeurant à L-2343 Luxembourg, 157, rue des Pommiers, gérant administratif.

L.H. Chamandi / J-P. Weirich

*Gérant administratif / Gérant technique*

D. Chabir / L.H. Chamandi / J-P. Weirich

*Associés*

Enregistré à Mersch, le 5 avril 2002, vol. 128, fol. 24, case 2.– Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(56665/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**LA ZITOUNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R. C. Luxembourg B 75.173.

Société à responsabilité limitée constituée par acte par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 mars 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

*Cession de parts sociales*

- Monsieur Emile Conrardy, demeurant 12, rue des Forêts à Gosseldange, déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, cent quarante et une (141) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Driss Chabir, étudiant, demeurant 69, avenue Victor Tesch à Arlon (B-6700), qui accepte moyennant le prix global de cent quarante et un mille LUF (141.000,-) somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

- Monsieur Emile Conrardy demeurant 12, rue des Forêts à Gosseldange, déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, cinquante sept (57) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Lutfi Hussein Chamandi, employé privé, demeurant 157, rue des Pommiers à Luxembourg (L-2343) qui accepte moyennant le prix global de cinquante sept mille LUF (57.000,-) somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

- Monsieur Emile Conrardy, demeurant 12, rue des Forêts à Gosseldange, déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, cinquante sept (57) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Semsudin Jusufovic, maçon, demeurant 3, rue du Village à Weidingen (L-9576), qui accepte moyennant le prix global de cinquante sept mille LUF (57.000,-) somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part du cédant.

Toutes les parties intéressées au présent contrat déclarent approuver la susdite cession de parts sociales.

Monsieur Lufti Hussein Chamandi, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare tenir au nom de la société la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

Fait à Luxembourg, le 29 juin 2001.

D. Chabir / L.H. Chamandi / S. Jusufovic / E. Conrardy / L.H. Chamandi

*Cessionnaire / Cessionnaire / Cessionnaire / Cédant / Gérant administratif*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 555, fol. 3, case 11.- Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(56666/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

### **LA ZITOUNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R. C. Luxembourg B 75.173.

Société à responsabilité limitée constituée par acte par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 mars 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### *Cession de parts sociales*

- Monsieur Driss Chabir, étudiant, demeurant 69, avenue Victor Tesch à Arlon (B-6700), déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, cent quarante et une (141) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Emile Conrardy, demeurant 12, rue des Forêts à Gosseldange, qui accepte moyennant le prix global de cent quarante et un mille LUF (141.000,-) somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

- Monsieur Lufti Hussein Chamandi, employé privé, demeurant 157, rue des Pommiers à Luxembourg (L-2343), déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, cinquante sept (57) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Emile Conrardy demeurant 12, rue des Forêts à Gosseldange, qui accepte moyennant le prix global de cinquante sept mille LUF (57.000,-) somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

- Monsieur Semsudin Jusufovic, maçon, demeurant 3, rue du Village à Weidingen (L-9576), déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, (57) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Emile Conrardy, demeurant 12, rue des Forêts à Gosseldange, qui accepte moyennant le prix global de cinquante sept mille LUF (57.000,-) somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part du cédant.

Toutes les parties intéressées au présent contrat déclarent approuver la susdite cession de parts sociales.

Monsieur Lufti Hussein Chamandi, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare tenir au nom de la société la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

Fait à Luxembourg, le 3 août 2000.

D. Chabir / L.H. Chamandi / S. Jusufovic / E. Conrardy / L.H. Chamandi

*Cédant / Cédant / Cédant / Cessionnaire / Gérant administratif*

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 93, case 3.- Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(56667/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

### **LA ZITOUNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R. C. Luxembourg B 75.173.

Société à responsabilité limitée constituée par acte par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 mars 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'an deux mille, le trois août, les associés de la S.à r.l., LA ZITOUNA se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux statuts.



Il a été dressé une feuille de présence que tous les associés présents ont signée et qui sera annexée au présent procès-verbal.

Il résulte de la liste de présence que tous les associés sont présents et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération et que la présente assemblée, constituée régulièrement, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

- Démission de Monsieur Georges Ludwig, demeurant à L-8140 Bridel, 40, rue de Luxembourg, de sa qualité de gérant technique.

- Nomination de Monsieur Emile Conrardy, demeurant à Gosseldange, 12, rue des Forêts, aux fonctions de gérant technique.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Démission de Monsieur Georges Ludwig, demeurant à L-8140 Bridel, 40, rue de Luxembourg, de sa qualité de gérant technique.

- Nomination de Monsieur Emile Conrardy, demeurant à Gosseldange, 12, rue des Forêts, aux fonctions de gérant technique.

G. Ludwig / E. Conrardy / L.H. Chamandi

*Gérant technique démissionnaire / Gérant technique / Gérant administratif*

D. Chabir / L.H. Chamandi / S. Jusufovic

*Associés*

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(56668/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**LA ZITOUNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R. C. Luxembourg B 75.173.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 30 mai 2000*

Il résulte de la liste de présence que les associés représentant l'intégralité du capital:

- Monsieur Driss Chabir, demeurant à B-6700 Arlon, avenue Victor Tesch, 69,

- Monsieur Lutfi Chamandi, demeurant à Luxembourg, 157, rue des Pommiers,

- Monsieur Semsudin Jusufovic, demeurant à Wedingen, 3, rue du Village,

sont présents et ont pris la décision suivante:

1) Il est décidé de nommer Monsieur Lutfi Chamandi, gérant administratif de la société en remplacement de Monsieur Mohsen Makni, demeurant à Luxembourg, 131, rue de Neudorf.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique, Monsieur Georges Ludwig et du gérant administratif, Monsieur Lutfi Chamandi.

Fait à Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signatures.

Enregistré à Mersch, le 31 mai 2000, vol. 125, fol. 90, case 7.– Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(56669/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**LA ZITOUNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R. C. Luxembourg B 75.173.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 8 mai 2000*

Il résulte de la liste de présence que les associés représentant l'intégralité du capital:

- Monsieur Driss Chabir, demeurant à B-6700 Arlon, avenue Victor Tesch, 69,

- Monsieur Lutfi Chamandi, demeurant à Luxembourg, 157, rue des Pommiers,

- Monsieur Semsudin Jusufovic, demeurant à Wedingen, 3, rue du Village,

sont présents et ont pris la décision suivante:

1) Il est décidé de nommer Monsieur Lutfi Chamandi, gérant administratif de la société en remplacement de Monsieur Mohsen Makni, demeurant à Luxembourg, 131, rue de Neudorf.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Fait à Luxembourg, le 8 mai 2000.

Signatures.

Enregistré à Mersch, le 9 mai 2000, vol. 125, fol. 84, case 10.– Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(56670/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---

**NEWHILL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

—  
STATUTES

In the year two thousand two, on the twenty-eighth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. FUTURE TIMES LIMITED, having its registered office at Suite 24, Watergardens 6, Gibraltar, duly represented by Mr Francis Zéler, employee, residing in Rosière-La-Petite (Belgium), by virtue of a proxy dated June 24, 2002.

2. ERNST AND YOUNG, société anonyme, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, duly represented by Mrs Christèle Alexandre, employee, residing in Marly (France), by virtue of a proxy dated June 24, 2002.

The above proxies, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the executing notary remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is hereby formed under the name of NEWHILL INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** The registered office is in Münsbach (municipality of Schuttrange).

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice to the general rules of law governing the termination of contracts, where the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

Furthermore, the company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by the way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restrictions foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at ten million Euro (EUR 10,000,000.-) to be divided into one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on June 28, 2007, to increase in once or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of

capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, in compensation for uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, or of available reserves or of issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to reflect this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and of repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, such a decision must be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors may choose among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the items of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board shall require a majority of the votes. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors, obligatorily one signature of Category A and one signature of Category B, or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its dealings with the public administrative bodies, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, being shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

#### **General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company. The convening notices are to be made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Thursday of the month of September, at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty per cent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the right of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

If one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Interim dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendments of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and shall end on December 31, 2002.

The first annual general meeting shall be held in the year 2003.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

	<i>Number</i>	<i>Amount subscribed to</i>
Subscribers	<i>of shares</i>	<i>and paid-in in EUR</i>
1) FUTURE TIMES LIMITED, prenamed .....	309	30,900
2) ERNST & YOUNG, prenamed .....	1	100
Total: .....	310	31,000

The three hundred and ten (310) shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand seven hundred and thirty-five Euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first financial year:

Director of category A

Mr Romain Thillens, licencié en sciences économiques, residing at 10, avenue Nic. Kreins, L-9536 Wiltz.

Directors of category B

Mr Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques, residing at 4, rue J.B Schartz, L-7342 Heisdorf.

Mr Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, residing at 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler.

The Extraordinary General Meeting appoints Mr Romain Thillens as chairman of the board of directors.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first financial year:

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, having its registered office at Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Münsbach.

*Third resolution*

The company's registered office is located at Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Münsbach.

*Fourth resolution*

The board of directors is authorised to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- FUTURE TIMES LIMITED, ayant son siège social Suite 24, Watergardens 6, Gibraltar, ici représentée par Monsieur Francis Zéler, employé privé, demeurant à Rosière-la-petite (Belgique), spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 24 juin 2002.

2.- ERNST & YOUNG, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Münsbach,

ici représentée par Madame Christèle Alexandre, employée privée, demeurant à Marly (France), spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 24 juin 2002.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de NEWHILL INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Münsbach (commune de Schuttrange).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient refinancés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au con-

trôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de dix millions d'Euros (EUR 10.000.000,-) qui sera représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 juin 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de catégorie A et une signature de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de septembre à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2002. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les actions ont été souscrites comme suit par:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant souscrit et libéré en EUR</i>
1) FUTURE TIMES LIMITED, prédésignée .....	309	30.900
2) ERNST & YOUNG, prédésignée. ....	1	100
Total: .....	310	31.000

Les trois cent dix (310) actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cent trente-cinq Euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Administrateur de catégorie A:

Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant au 10, avenue Nic. Kreins, L-9536 Wiltz.

Administrateurs de catégorie B:

Monsieur Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques, demeurant au 4, rue J.B. Scharz, L-7342 Heisdorf.

Monsieur Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, demeurant au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Romain Thillens aux fonctions de Président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

ERNST & YOUNG, société anonyme, ayant son siège à L -5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

*Quatrième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Zéler, C. Alexandre, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 juillet 2002, vol. 421, fol. 93, case 10. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juillet 2002.

H. Hellinckx.

(56573/242/408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

---